



Royan, le 12 avril 2017

COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES
Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Cabinet PEZANT
Dossier suivi par Madame Caroline PICOT

25 Quai de la Londe
Boîte Postale 3032
14017 CAEN Cedex 2

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 109 690 4314 7

Vos Réf. : Sinistre CE16366 - Incendie du 08.11.2016 - Ville de ROYAN

Objet : Quittance d'Indemnité

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour suite à donner, la « quittance d'indemnité », dûment complétée et signée, dans le cadre du sinistre désigné en références.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Député-Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Patrick MARENGO
Tél. : 05.46.39.56.60

P.J./1

En provenance de :

~~Cabinet PEZANT
25 Quai de la Bende
Boite Postale 3033
M...
le~~

SGR 2 V21 MSR 2A 15-10164 09-15

RECU AU CABINET PEZANT

Présenté / Avisé le :	
Distribué le :	18 AVR. 2017
Je soussigné déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	<i>Personne à l'adresse postale</i>
<input type="checkbox"/> Le mandataire	<i>Personne à l'adresse postale</i>
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	<i>Personne à l'adresse postale</i>

* Le destinataire par sa signature ou l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE APPROUVÉ N° 0835



LA POSTE

Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 109 690 4314 7**



Renvoyer à **FRAB**

Ville de ROYAN SJ
Hôtel de Ville (curios Quittenc)

80 avenue de Poutailac

17705 ROYAN Cedex





Claude PEZANT
25 quai de la londe
B.P 3032
14017 CAEN CEDEX

Agents Généraux GENERALI Assurances

M. Claude PEZANT
Mme Agnes OZOUF
M. Stéphane PEZANT
M. Laurent BOUET
N°Orias 07.020.43 - 433 - 430 - 155

QUITTANCE

D 17.150

Sinistre : CE16366 (76055080) en date du : 08/11/2016

Contrat : AM343892/A_1201

*** 2 943.60 € TTC ***

Je soussigné(e) VILLE DE ROYAN
demeurant à : 80 AVENUE DE PONTAILLAC
17200 ROYAN

en ma qualité d'assuré lésé

reconnais accepter de la Compagnie GENERALI ASSURANCES à la suite du sinistre en date du 08.11.2016 la somme de (en lettres):

*** DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE-TROIS EUROS ET SOIXANTE CENTIMES ***

en règlement définitif et forfaitaire de toutes les causes de ce sinistre.
Cette quittance vaut transaction aux termes des articles « 2044 et suivants » du Code Civil et revêtue de part la volonté des parties de l'autorité de la chose jugée.

L'indemnité sera versée en deux temps :

- une indemnité immédiate de 1 605.60 € TTC.
- une indemnité différée de 1 338 € TTC sur présentation de la facture acquittée pour la réparation, la reconstruction ou le remplacement des bâtiments sinistrés (remplacement du tableau électrique et décontamination du local), d'un montant au moins égal à 2 943.60 € TTC (et dans la limite du montant des factures transmises), dans un délai de 2 ans à compter de la date du sinistre.



Pour Le Député-Maire
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Fait à Royan le 12 avril 2017

Signature du Bénéficiaire ⁽¹⁾

Patrick MARENGO

(1) Faire précéder la date et la signature des mots "Lu et Approuvé - Bon pour quittance de la somme de " (en toutes lettres).

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par son Premier Adjoint, Monsieur Patrick MARENGO, en vertu de l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.